

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.11.381**

**Demande de  
subvention du  
Syndicat  
Intercommunal  
d'Aménagement  
Hydraulique et  
Piscicole de la  
Touvre pour la  
réalisation d'une  
étude multicritères  
sur les ouvrages  
hydrauliques et  
l'hydromorphologie  
de la Touvre**

**LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

**Excusé(s) :**

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE ET PISCICOLE DE LA TOUVRE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE  
MULTICRITERES SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET L'HYDROMORPHOLOGIE DE LA  
TOUVRE**

Les débits réguliers de la Touvre ont incité, au cours du temps, les particuliers et industriels riverains à construire de nombreux ouvrages sur le cours de la rivière pour bénéficier de la force motrice de l'eau.

Le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Touvre (SIAHP) hérite aujourd'hui des désagréments liés au fonctionnement de ces ouvrages, en bon ou mauvais état : envasement du lit de la rivière en amont des seuils, abaissement de certains plans d'eau, modifications du fonctionnement hydraulique et morphologique de la rivière et conséquences sur le milieu aquatique, dysfonctionnements des circulations piscicoles dangers vis à vis des circuits nautiques auxquels s'ajoutent des contraintes liées aux rejets d'eaux pluviales voire d'eaux usées.

Afin d'améliorer l'équilibre écologique de la Touvre (en lien avec les objectifs de la directive cadre sur l'Eau), de garantir la sécurité publique, d'améliorer les conditions d'écoulement des eaux et de satisfaire au mieux l'ensemble des usages de la rivière, le SIAHP de la Touvre souhaite mener une étude ayant pour objet :

- Un diagnostic de l'ensemble des ouvrages et de leur impact sur le milieu ;
- Des propositions de travaux d'amélioration par site.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 40 200 € HT.

Le plan de financement de cette étude serait le suivant :

	<b>Montant</b>
Département de la Charente Agence de l'Eau Adour Garonne	<b>28 140 €</b>
ComAGA	<b>1 500 €</b>
EPTB Fleuve Charente Fédération de Pêche	<b>2520 €</b>
Autofinancement du Syndicat	<b>8 040 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 200 €</b>

Compte tenu de l'intérêt de cette étude vis à vis du fonctionnement hydraulique et écologique de la Touvre, et de la place stratégique de ce cours d'eau dans différents projets de l'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 23 octobre 2007,

**Je vous propose :**

**D'ACCORDER** une subvention de 1500 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre pour la réalisation d'une étude multicritères sur les ouvrages hydrauliques et l'hydromorphologie de la Touvre.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal 2008 - article 6574 – rubrique 833 .

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE, (Monsieur BONNEVAL ne prend pas part au débat et au vote)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 novembre 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>29 novembre 2007</b>